



Les Francs Archers et le Comité de la Manche
ont le plaisir de vous inviter à participer au

Championnat de la Manche de tir en salle

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 février 2020

Au complexe sportif allée Sainte-Marie à Agneaux

Arbitre responsable : Legoupil Gérard

Départs	Samedi 1 février	Dimanche 2 février
Catégories	JFCL-JHCL-S1FCL-S1HCL-S2FCL-S2HCL S3FCL-S3HCL-S1FCO-S2FCO-S3HCO	PHCL-BFCL-BHCL-MFCL-MHCL-CFCL-CHCL JFBB-JHBB-SFBB-SHBB- CHCO-IHCO-S1HCO-S2HCO-S3FCO
Greffe	13 h 30	8 h 30
Inspection du matériel	Lors du passage au greffe	Lors du passage au greffe
Echauffement sur cible	14 h 15	9 h 15
Début des tirs	15 h 00	10 h 00
Début des phases finales	60 minutes après la fin des phases qualificatives.	
Tous les podiums auront lieu à l'issue des phases finales.		

Rappel des conditions de participation à ce championnat :

- Avoir fait 3 scores
- Avoir fait sa préinscription sur le site www.tiralarc50.fr
- Etre inscrit et avoir réglé au club organisateur (les paiements des archers non retenus seront remboursés).
Chèque à l'ordre des francs archers Agneaux • Etre dans le quota défini par le CD
(voir site dédié : www.tiralarc50.fr sur la page championnat 2020 - pré inscriptions aux championnats 50 2020

Blasons : Trispot de 60 pour les benjamins et minimes CL,
Trispot de 40 pour les autres catégories CL et CO.
Tir qualificatif : Arcs nus (BB) jeunes en blason trispot de 60 et autres en trispot de 40

Engagement : 7 euros par archer

Récompenses : Médailles du Comité Départemental aux trois premiers de chaque catégorie

Chaussures de sport obligatoires - tenue blanche ou du club obligatoire
Documents à présenter au greffe conformes aux règlements sportifs et Arbitrage.

Buvette et restauration sur place